Condamner Fillon, ou la justice ?

Article rédigé par François Billot de Lochner, le 19 juin 2020

Cette semaine est fertile en riches nouvelles : la loi honteuse de la députée Avia « contre la haine » vient d'être rejetée par le Conseil Constitutionnel, dans des termes qui ne laissent la place à aucune ambiguïté, le procès en appel fait aux identitaires au sujet de l'occupation du chantier de la mosquée de Poitiers a abouti à une relaxe, et enfin, la lumière commence à être faite sur les manipulations politiques qui ont entouré la poursuite de François Fillon lors de l'élection présidentielle de 2017. Serions-nous en droit de reprendre espoir dans le meilleur des mondes ?

De quoi s'agit-il? Eliane Houlette, magistrate et ancien procureur financier, dans une audition réalisée devant les députés, révèle qu'elle a subi de très nombreuses pressions de sa hiérarchie pour accélérer l'enquête et la mise en accusation de François Fillon, sur le dossier de l'emploi de son épouse, alors que l'on était en pleine campagne pour les élections de 2017. Elle affirme explicitement avoir reçu des pressions très fortes pour ouvrir une information judiciaire, alors qu'il ne devait s'agir au départ que d'une enquête préliminaire. **Il est bien dommage que la justice française ne soit pas toujours aussi expéditive!** Puis, les pressions se sont poursuivies, avec des demandes « d'une précision ahurissante », selon les propres termes d'Eliane Houlette, de la part du Procureur général, son supérieur hiérarchique rattaché directement... au ministère de la Justice.

Au-delà de la révélation d'Eliane Houlette qui, il faut le rappeler, avait été nommée par François Hollande avec une connivence idéologique évidente, et peut par ces révélations chercher tout simplement à impliquer sa hiérarchie pour se blanchir elle-même, il faut rappeler plus généralement le rôle néfaste du Parquet national financier. L'institution a tout fait pour transformer « l'affaire Fillon » en un procès politique et se débarrasser d'un candidat encombrant. Le PNF s'est saisi de cette affaire alors que ce n'était pas dans ses attributions, parce qu'il a reçu l'ordre de le faire. Tout a été fait pour accélérer l'enquête, parce qu'une nouvelle loi sur les délais de prescription devait entrer en vigueur, et qu'elle aurait été favorable à François Fillon, puisqu'elle prévoyait que la justice financière ne devait plus pouvoir enquêter sur des faits remontant à plus de douze ans.

Alors que l'on commence à se rapprocher de la présidentielle, et que l'on ne cesse de faire les frais de l'incompétence macronienne, **ces révélations résonnent particulièrement douloureusement.** La question n'est pas de savoir si François Fillon aurait été élu, ni ce qu'il aurait fait à la tête de la France. Mais une chose est absolument certaine : **l'élection de 2017 a été volée par une manipulation du gouvernement socialiste profitant ouvertement au candidat Macron.** De telles ficelles sont énormes... que n'aurait-on pas lu ou dit si une telle situation s'était produite en Russie ou en Hongrie ? Mais la mascarade démocratique est dans le cas précis bien française. Il importe de garder cela en mémoire, en particulier pour tous ceux qui, bourgeoisement et au nom d'un certain vernis de respectabilité, cédant aux sirènes du « en même temps », auraient la velléité de faire confiance à Macron pour prendre soin de leur portefeuille lors des prochaines élections. **Rien de durable ne peut espérer être construit sur tant de mensonges.**

François Billot de Lochner